

Année scolaire 2013/2014

Cours de musique correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune.

Les cours suivants sont offerts:

FORMATION MUSICALE (solfège)	- Année préparatoire (1,5h / semaine) - 1 ^{ère} année (2h / semaine) - 2 ^e année (2h / semaine) - 3 ^e année (2h / semaine) - 1 ^{ère} année adulte (2h / semaine) : cours organisé si la demande le justifie
<u>Conditions d'admission:</u>	- Année préparatoire: être âgé de 7 ans (cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale) - Cours d'adultes : à partir de 15 ans
<u>Note :</u>	La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 3 ^e année (1 ^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.

FORMATION INSTRUMENTALE	<u>bois:</u> flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) <u>cuivres:</u> trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor/alto mib, baryton, tuba, trombone percussion, drumset (après le diplôme du 1 ^{er} cycle en percussion) cours de 30 mn/semaine (avancés: 45 à 60 mn/semaine)
<u>Conditions d'admission:</u>	- avoir suivi au moins une année de solfège (année préparatoire ou 1 ^{ère} année)

FORMATION CHORALE	Chant choral pour enfants et adolescents (1h / semaine)
<u>Condition d'admission</u>	<i>Aucune condition d'admission n'est exigée.</i>

FORMATION D'ENSEMBLE	Ensemble instrumental (1h / semaine)
<u>Condition d'admission</u>	Avoir passé avec succès la 1 ^{ère} année d'études à l'instrument

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les lieux et horaires des cours seront fixés lors d'une réunion avec les élèves / parents, qui aura lieu **lundi, le 08 juillet 2013 à 19h30**, à l'Ecole Régionale de Harlange.

La rentrée scolaire de l'Ecole de musique aura lieu lundi le 16 septembre 2013.

TAXE D'INSCRIPTION FORFAITAIRE

50 Euros pour les enfants / 100 Euros pour les adultes (**)

Taxe unique, indépendante du nombre de cours suivis.

(**) sont considérés comme adultes les élèves ne fréquentant plus l'Ecole Régionale de Harlange

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **01 juillet 2013** au plus tard à:

Ecole régionale de Harlange
15 rue Mgr. Fallize / L-9655 HARLANGE
Tel: 93 70 90-241 ; Fax: 93 70 90-250

Les inscriptions parvenant après cette date ne pourront être acceptées que sur le vu des places disponibles.

LES INSCRIPTIONS NOUS PARVENANT APRES LE DELAI NE POURRONT ETRE ACCEPTEES QUE SUR LE VU DES PLACES ENCORE DISPONIBLES (LISTE D'ATTENTE).
LES INSCRIPTIONS SONT AUSSI OBLIGATOIRES POUR LES ANCIENS ELEVES.

A retourner pour le 01 juillet 2013 au plus tard à :

Ecole régionale de Harlange

15 rue Mgr. Fallize

L-9655 HARLANGE

Tel: 93 70 90-241; Fax: 93 70 90-250

Les inscriptions parvenant après le délai ne pourront être acceptées que sur le vu des places encore disponibles et seront mises sur une liste d'attente.

Les inscriptions sont aussi obligatoires pour les anciens élèves

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cours de musique - année scolaire 2013/2014
Communes de Boulaide / Lac de la Haute Sûre / Winseler



Coordonnées de l'élève :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom du tuteur (élève mineur) :

Rue et N° :

Code postal et localité :

Téléphone (privé, bureau) : GSM :

E-mail :

Sexe : F / M Nationalité (facultatif) :

Matricule nationale :

Ancien élève : Nouvel élève :

Inscription aux cours de musique suivants :

FORMATION MUSICALE (solfège)	<input type="radio"/> année préparatoire : cycle 2.2 Ecole Fondamentale
	<input type="radio"/> 1 ^{ère} année
	<input type="radio"/> 2 ^e année
	<input type="radio"/> 3 ^e année
	<input type="radio"/> 1 ^{ère} année adulte
FORMATION INSTRUMENTALE	<input type="radio"/> Instrument :
FORMATION D'ENSEMBLE	<input type="radio"/> Ensemble instrumental Instrument :
FORMATION CHORALE	<input type="radio"/> Chant choral pour enfants et adolescents

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre Ecole ou Conservatoire, veuillez nous indiquer les données suivantes et **joindre les attestations y respectives**.

Ecole de musique/Conservatoire :

Dernière année fréquentée au solfège :

Dernière année fréquentée à l'instrument :

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)

Oui

Non

Date et signature:

Chèques Service Accueil (CSA) :

Possibilité de bénéficier des prestations CSA, donc du remboursement éventuel des frais d'inscription à la fin de l'année scolaire (pour les élèves jusqu'à l'âge de 12 ans).

Une lettre d'information est disponible auprès de la commune ou sur le site internet www.ugda.lu/ecomus

Pour les prestations Chèques Service Accueil, merci de présenter la carte CSA auprès du responsable local qui procédera à l'enregistrement de la demande.